



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

## Aceton

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### **1.1. Identificateur de produit**

<b>Nom du produit</b>	Aceton
<b>Code du produit</b>	C27263

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<b>Utilisation de la substance/du mélange</b>	Pas d'information disponible.
---	-------------------------------

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Identification de la société/entreprise</b>	Glas Trösch AG Zweigniederlassung Carbesa Fahrzeug- und Industriebedarf Oensingen Nordringstrasse 1 CH-4702 Oensingen 062 388 15 70
--	--

<b>1.4. Numéro d'appel d'urgence</b>	145 Tox Info Suisse +41 44 251 51 51 Tox Center
--------------------------------------	--

<b>Date d'émission</b>	22.06.2020
------------------------	------------

<b>Version</b>	1
----------------	---

---

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Effets narcotiques, Catégorie 3, H336  
Liquides inflammables, Catégorie 2, H225

#### **Information complémentaire**

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**



#### **Mention d'avertissement**

Danger

#### **Mentions de danger**

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### **Conseils de prudence**

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P241: Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.  
P242: Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.  
P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P261: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P370 + P378: En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, de la poudre chimique sèche ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.  
P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### **Informations supplémentaires**

Aucun(e).

#### **Identificateur de produit**

acetone; propan-2-one; propanone, No.-CAS 67-64-1, No.-CE 200-662-2

### **2.3. Autres dangers**

Tous les produits chimiques sont potentiellement dangereux. Ils doivent donc être manipulés que par du personnel qualifié avec le soin nécessaire. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

---

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.2. Mélanges**

Keton

<b>Composants</b>		<b>Classification CLP</b>	<b>Identificateur de produit</b>
acetone; propan-2-one; propanone	> 99%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225, EUH066	No.-CAS: 67-64-1 No.-CE: 200-662-2 No.-Index: 606-001-00-8

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver à l'eau et au savon par précaution. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si nécessaire.
<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
<b>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utiliser un produit chimique sec, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Les solvants peuvent créer une pression excessive en cas d'incendie. Les récipients fermés hermétiquement peuvent éclater et prendre feu. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. La combustion produit des fumées irritantes.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial pour la protection des intervenants** Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas de poussière et/ou fumées respirables, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome et impérativement un vêtement de protection contre les poussières.

**Méthodes particulières d'intervention** Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Conseils pour les non-secouristes** À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Conseils pour les secouristes** Utiliser un équipement de protection individuelle. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

La pratique appropriée en hygiène industrielle consiste à éviter le contact avec les solvants en prenant les mesures de protection adaptées chaque fois que cela est possible. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. Éviter l'accumulation de vapeurs en assurant une ventilation adéquate pendant et après l'utilisation.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Classe de stockage 3 Entzündbare Flüssigkeiten (Flammpunkt bis 55 °C). Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables. Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange. N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Limite(s) d'exposition**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

#### **acetone; propan-2-one; propanone (CAS 67-64-1)**

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	500 ppm TWA [MAK] 1200 mg/m <sup>3</sup> TWA [MAK]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	1000 ppm STEL [KZW] 2400 mg/m <sup>3</sup> STEL [KZW]
Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte)	80 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone [N]
EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs	500 ppm TWA 1210 mg/m <sup>3</sup> TWA
Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs)	500 ppm TWA [TMW] 1200 mg/m <sup>3</sup> TWA [TMW]
Austria - Occupational Exposure Limits - STELs - (MAK-KZWs)	2000 ppm STEL [KZW] (4 X 15 min) 4800 mg/m <sup>3</sup> STEL [KZW] (4 X 15 min)
Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs)	500 ppm TWA AGW (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, exposure factor 2) 1200 mg/m <sup>3</sup> TWA AGW (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, exposure factor 2)

Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - TWAs (MAKs)	500 ppm TWA MAK 1200 mg/m <sup>3</sup> TWA MAK
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Pregnancy	risk to embryo/fetus probable
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations)	1000 ppm Peak 2400 mg/m <sup>3</sup> Peak

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Pratiques générales d'hygiène industrielle. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

### Protection individuelle

#### *Protection respiratoire*

En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Appareil respiratoire avec filtre AX.

#### *Protection des mains*

Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle) Gants en latex. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

#### *Protection des yeux*

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

#### *Protection de la peau et du corps*

Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Dans le cas de transvasement de grandes quantités. Tablier et bottes résistants aux solvants. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### *Risques thermiques*

Ne pas chauffer le produit. Le contact avec le produit chaud provoque des brûlures thermiques. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

### Contrôle d'exposition de l'environnement

Utilisation d'équipement de transfert de liquides du stockage à la production fermé (par ex. additions avec compteur ou pompe). Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau

en cas de déversement accidentel. Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	indéterminé
<b>pH:</b>	Non déterminé.
<b>Point/intervalle de fusion:</b>	-95 °C
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	56 °C
<b>Point d'éclair:</b>	-20 °C
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites d'explosivité:</b>	14,3 Vol.-% / 2,5 Vol.-%
<b>Pression de vapeur:</b>	246 mbar (20°C)
<b>Densité gazeuse:</b>	1,24
<b>Densité relative:</b>	0,79 g/cm <sup>3</sup>
<b>Hydrosolubilité:</b>	complètement soluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité:</b>	Non déterminé.
<b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif, mais la formation d'explosifs air / vapeur mélanges sont possibles.
<b>Propriétés comburantes:</b>	Aucun(e)

### **9.2. Autres informations**

<b>Caractéristiques Générales du Produit</b>	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1. Réactivité</b>	Cas possible de manque de ventilation et / ou par l'usage, explosif / mélanges facilement inflammables.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Dangers liés à des réactions exothermiques.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Chauffé en présence d'air. Éviter les températures au-dessus de 60 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de

chaleur. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### 10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun sous utilisation appropriée. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Lorsqu'il est manipulé et utilisé correctement, à notre connaissance aucun effet nocif du produit sont attendus.

**acetone; propan-2-one; propanone (CAS 67-64-1)**  
Dermal LD50 Rabbit > 15700 mg/kg (OECD\_SIDS)  
Inhalation LC50 Rat = 50100 mg/m<sup>3</sup> 8 h(OECD\_SIDS)  
Oral LD50 Rat = 5800 mg/kg (NLM\_CIP)

#### Corrosion/irritation cutanée

Irritant pour la peau et les membranes muqueuses.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation sévère des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire/cutanée

Pas d'effet d'irritation.

#### Cancérogénicité

Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

#### Toxicité pour la reproduction

Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La peau sèche. L'inhalation provoque des maux de tête / des nausées.

#### Danger par aspiration

Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

#### Expérience chez l'homme

Les expositions excessives peuvent affecter la santé humaine, comme suit: Vertiges..

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible

dans les conditions normales d'utilisation. Les eaux résiduelles de la transformation consécutive devraient faire l'objet d'un traitement approprié en accord avec les réglementations locales. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

**acetone (CAS 67-64-1)**

LC50/96h/poisson 8300 mg/l.

CE50/48h/daphnie 18500 mg/l.

CE50/96h/algues 7200 mg/l.

<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Facilement biodégradable.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Ce produit est miscible à l'eau et facilement biodégradable dans l'eau et dans le sol. On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Le produit s'évapore lentement.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Pas d'information disponible.

---

## ***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination***

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent. Ne pas éliminer avec les déchets ménagers. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 080117 - déchets provenant du décapage de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses 080113 - boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses 080100 - déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer comme le produit non utilisé. Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>ADR/RID</b>	UN 1090. Nom d'expédition des Nations unies: ACÉTONE. Classe 3. Groupe d'emballage II. Étiquettes ADR/RID 3. Code de classement F1. Numéro d'identification du danger 33. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2. Code de restriction en tunnels D/E
<b>IMDG</b>	UN 1090. Nom d'expédition des Nations unies: ACETONE. Classe 3. Groupe d'emballage II. Étiquettes IMDG 3. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2. No EMS F-E, S-D. Polluant marin: Non.
<b>IATA</b>	UN 1090. Nom d'expédition des Nations unies: Acetone. Classe 3. Groupe d'emballage II. Étiquettes IATA 3. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353 (5 L). Instruction d'emballage (LQ): Y341 (1 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 364 (60 L).
<b>Navigation fluviale ADN</b>	UN 1090. Nom d'expédition des Nations unies: ACÉTONE. Classe 3. Groupe d'emballage II. Étiquettes ADN 3. Code de classement F1. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2.
<b>Autres Informations</b>	Aucun(e).

---

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>Informations réglementaires</b>	Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. VOC (CH) = 100%
------------------------------------	--

#### **acetone; propan-2-one; propanone (CAS 67-64-1)**

TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors	Present
---	---------

Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I	2914.1100
Switzerland - Air Pollution Control - Organic Substances - Gases, Vapors or Particulates	Category Class 3
EU - Narcotics (2015/1011) - Implementing Export Requirements - Annual Maximum Export Quantities for Exemption	50 kg
EU - Narcotics (273/2004) - Drug Precursors - Annex I - Scheduled Substances	Category 3 Substance ([2914 11 00])
EU - Narcotics (111/2005) - Implementing Export Requirements - Scheduled Substances	Category 3 Substance ([2914 11 00])
EU - European Pollutant Release and Transfer Register (E-PRTR) (166/2006) - Threshold Quantities	"100000 kg/yr TQ (air)" As Non-methane volatile organic compounds (NMVOCs) [RR-14069-2]
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	"Present ([902-882-0])" As Reaction mass of 2-methylpropan-2-ol and acetone and water [RR-93045-0]
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 6, hazard class 1 - slightly hazardous to water
UN (United Nations) - Convention on Illicit Traffic in Narcotics & Psychotropics - Table II Substances	Present
UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 1a - Releases to Air	"100000 kg/yr" As Non-methane volatile organic compounds [RR-14069-2]
UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 3	"100000 kg/yr" As Non-methane volatile compounds (NMVOC) [RR-14069-2]
UNEP (United Nations Environment Programme) - Basel Convention - Hazardous Wastes - Annex I	"Y42 (except Halogenated solvents)" As Organic solvents excluding halogenated solvents [RR-10445-0]
<b>15.2. Évaluation de la sécurité chimique</b>	Non demandé.

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Révision</b>	Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 1.
<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle. OEL: Limites d'exposition professionnelle VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV) WEL: limite d'exposition professionnelle (VLE)

**Les principales références bibliographiques et sources de données**

L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature. Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: Internet:  
<http://www.baua.de>  
<http://www.arbeitssicherheit.de>  
<http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb>  
<http://www.gischem.de>

**Procédure de classification**

Classification conformément au Règlement (CE) 1272/2008 avec la table de corrélation pour 67/548/CEE ou 1999/45/CE (Annexe VII de CLP).

**Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3**

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
H225: Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils relatifs à la formation**

Les réglementations qui couvrent entre autres les exigences concernant la ventilation, les vêtements de protection, l'équipement de protection individuelle etc. peuvent être obtenues auprès du ministère national du travail et de la santé (National Occupational Health and Safety Board).

**Mode d'emploi**

Réservé aux utilisateurs professionnels. Attention - Éviter l'exposition - Se procurer des instructions spéciales avant utilisation.

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.